

AVIS PUBLIC**Demande de dérogations mineures au règlement de zonage
numéro 1642 de la Ville de Brossard**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance du 18 octobre 2016, sur une demande de dérogations mineures concernant le 8005, boulevard du Quartier, tel que paru dans un avis public publié dans l'édition du lundi 3 octobre 2016 du Journal de Montréal, conformément aux prescriptions de la Loi. Cette demande vise à permettre l'empiètement d'un avant-toit de 4 mètres dans les espaces libres, la réduction à 1,50 mètre de la bande paysagère adjacente à une voie publique, une aire de plancher destinée à l'usage accessoire « spectacle » de 12 m² et à soustraire à l'obligation de comptabiliser un minimum de 1 case de stationnement par 7,5 m² de la superficie totale de plancher pour l'usage « restaurant » lorsque ladite superficie excède 20 % de la superficie totale de plancher des bâtiments présents sur l'emplacement.

Toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande pourra se présenter le 18 octobre 2016 à 20 h, à la grande salle du Centre socioculturel situé au 7905 avenue San-Francisco, à Brossard.

Brossard, ce 12^e jour d'octobre 2016.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6320.